

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017 A 20H.

**Présents** : GIROUD Pierre, BRULAS Kathelyne, CHAUSSE Patrick, DANCETTE Jean-Pierre, FOREST Alain, GODON Virginie, MORALES Grégory, TIREL Hélène, VELUIRE Pascal, VENET Marc, ZOTIER Pauline.

**Absente excusée ayant donné pouvoir** : FARGE Christiane.

**Absents excusés** : BRECHARD Lionel, RICHARD Anouck.

**Secrétaire de séance** : MORALES Grégory.

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à la majorité.

### 1-2- – **Approbation du Compte Administratif 2016, du Compte de Gestion 2016 et affectation du résultat.**

M. Jean-Pierre DANCETTE, présente les comptes de gestion dressés par la perceptrice ainsi que les comptes administratifs des budgets communaux 2016 qui se décomposent comme suit :

<b>BUDGET EAU</b>		
<u>Section d'exploitation</u>	..... Recettes	23 227.85 €
	..... Dépenses	5 665.09 €
<u>Section investissement</u>	..... Recettes	6 836.63 €
	..... Dépenses	825.79 €
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
<u>Section d'exploitation</u>	..... Recettes	45 700.95 €
	..... Dépenses	45 115.02 €
<u>Section investissement</u>	..... Recettes	38 506.47 €
	..... Dépenses	24 019.98 €
<b>BUDGET COMMUNAL</b>		
<u>Section de fonctionnement</u>	..... Recettes	621 539.16 €
	..... Dépenses	469 659.65 €
<u>Section investissement</u>	..... Recettes	194 687.60 €
	..... Dépenses	399 292.22 €
<b>BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL</b>		
<u>Section de fonctionnement</u>	..... Recettes	216 289.78 €
	..... Dépenses	318 637.25 €
<u>Section investissement</u>	..... Recettes	255 607.29 €
	..... Dépenses	41 230.71 €

M. Le Maire, Pierre GIROUD, retiré de séance.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2016. Délibérations trésorerie avec affectation des résultats (annexes).

### **3 –Vote des taux communaux 2017**

En application des nouvelles dispositions émanant de FOREZ EST, le sujet sera reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

### **4 – Désignation des représentants appelés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant à la CLECT et vous propose la délibération ci-dessous :

Vu l'arrêté préfectoral n°286 en date du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts IV

Considérant qu'il est créé entre l'établissement intercommunal de coopération intercommunale soumis au régime de la contribution Foncière des Entreprises Unique (CFEU) et les communes une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Considérant que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'un représentant

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 7 février 2017,

Dans cette perspective, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Mme FARGE Christiane propose sa candidature

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE la désignation de Mme FARGE Christiane

En qualité de représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

### 5 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la liquidation du Syndicat Intercommunal de Transports scolaire du Pays d'Astrée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il convient de délibérer sur la répartition de l'actif et du passif, et notamment approuver que le solde soit versé à la commune de Saint-Etienne-Le-Molard, soit 567.98€.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité .

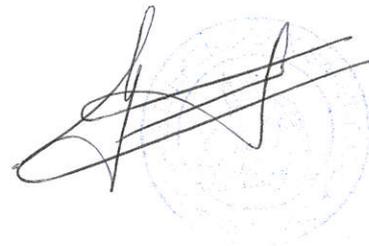
Monsieur le Maire explique le recrutement d'un agent d'entretien des bâtiments et des espaces collectifs, non titulaire, sur un emploi en contrat aidé de six mois, à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du mois d'avril 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité.

Fin de la séance à 21 heures 45.

*Le Maire,*

*Pierre GIROUD*





Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/> 14
Nombre de membres présents	<input checked="" type="checkbox"/> 10
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/> 10
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

**EPERCEUX ASSAINISSEMENT**  
 DELIBERATION  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/> 14
Nombre de membres présents	<input checked="" type="checkbox"/> 10
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/> 10
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Le conseil municipal, réuni sous la présidence (1) de M. DANIELLE T délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. GERARD après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1<sup>er</sup> Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:  
 Date de la convocation... 20 mars 2017  
 Séance du ... 27 mars 2017 ... à 20 heures ...

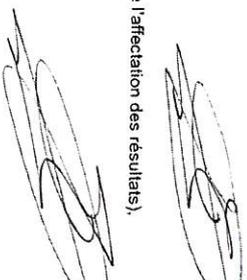
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 687,26 €		42 310,27 €		
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	45 115,02 €	45 700,95 €	24 019,98 €	38 506,47 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	45 115,02 €	50 388,21 €	24 019,98 €	80 816,74 €	0,00 €	0,00 €
Resultat de clôture		5 273,19 €		56 796,76 €		

Besoin de financement  
 Excédent de financement  
 Restes à réaliser DEPENSES  
 Restes à réaliser RECETTES  
 Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

56 796,76 €
56 796,76 €
56 796,76 €

- 2<sup>e</sup> Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
  - 3<sup>e</sup> Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
  - 4<sup>e</sup> Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
  - 5<sup>e</sup> Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
- Ont signé au registre des délibérations MM. Les Membres Présents
- |            |
|------------|
| 5 273,19 € |
|------------|
- au compte 1068 (recette d'investissement)  
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,  
 Le Président (lors du vote du compte administratif),  
 Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 042-214200883-20170327-2017-03-27-1-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet: 03/04/2017

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote  
 2) En fonction des données communiquées par le comptable







**Lors du vote du compte administratif**

Nombre de membres en exercice  24

Nombre de membres présents  20

Nombre de suffrages exprimés  20

Votes Contre  Pour  20

**EXERCICE EAUX**

DELIBERATION

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

**Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats**

Nombre de membres en exercice  24

Nombre de membres présents  20

Nombre de suffrages exprimés  20

Votes Contre  Pour  20

Le Compte Administratif établi sous la présidence (1) de M. DAVIDE J.P., délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. GIROUX D. après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		52 538,88 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	5 665,09 €	23 227,85 €
Totaux	5 665,09 €	75 766,73 €
Résultat de clôture		70 101,64 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		73 634,90 €
	825,79 €	6 836,63 €
	825,79 €	80 471,53 €
		79 645,74 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	0,00 €

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

79 645,74 €
70 101,64 €

au compte 1068 (recette d'investissement)  
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,  
Le Président (hors du compte administratif),  
Le Président (hors du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214200883-20170327-2017-03-27-1-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 03/04/2017

1) Le Maire ne doit pas presider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote  
2) En fonction des données communiquées par le comptable

